



Direction Générale Territoire, Proximité, Déchets  
et Sécurité

Décision n°2022-1068

Pôle Erdre et Cens

**Objet : SAUTRON – Aménagement de l'espace Doussais – Approbation du programme et de l'enveloppe affectée aux travaux - Lancement de la consultation**

Réf : 1.1.10

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 3.1. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision pour approuver, simultanément ou non, pour toute opération de travaux, traitée en maîtrise d'œuvre interne ou externe, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est inférieure à 215 000 € HT : le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle (le cas échéant), les demandes de subvention (le cas échéant), le lancement, le cas échéant, de la consultation de maîtrise d'œuvre correspondante, le lancement, le cas échéant, de la consultation pour le mandat correspondant, les études de projet, le lancement des consultations de travaux, l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres correspondants,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n° 2020-598 du 12 juin 2020 portant sur l'acquisition d'un bien bâti 24 Rue de l'Église,

Vu la décision n° 2021-1118 du 21 octobre 2021 portant sur l'attribution et la signature du marché subséquent relatif à la démolition du bien bâti 24 Rue de l'Église,

Considérant que cette démolition a été faite dans le but d'aménager un espace public aux abords de l'église et de l'école privée Saint-Jean-Baptiste,

Considérant que la maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole,

Considérant que la consultation comprend 2 lots distincts.

Considérant que le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération est fixé à 213 500 € HT soit 256 200 € TTC dont un montant estimé de 210 000 € HT soit 252 000 € TTC est affecté aux travaux pour l'ensemble des lots,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de 3 mois.

Considérant que, conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il convient de lancer une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105 libellée 'Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen', opération 2021-10024 libellée 'Nouveaux aménagements de voirie – Sautron. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI.

### Décide

Article 1 - SAUTRON – Aménagement de l'espace Doussais – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la consultation – Procédure adaptée -Nombre de lots : 2 Durée : 3 mois - Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle 213 500 €HT soit 256 200 € TTC dont un montant estimatif de 210 000 € HT, soit 252 000 € TTC affectés aux travaux,

Article 2 – Lancement d'une consultation, attribution et signature des marchés à venir.

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :  
**30 SEP. 2022**

Fait à Nantes, le **28 SEP. 2022**

Pour la Présidente,  
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



2  
Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20220928-2022\_1068DEC-AU  
Date de télétransmission : 30/09/2022  
Nantes Métropole - Décision  
Date de réception préfecture : 30/09/2022